

APS (Accueil Périscolaire)

Nom et prénom de l'enfant :

Classe 2025/2026 :

L'Accueil Périscolaire est un service agréé jeunesse et sport qui possède un cahier des charges, contrôlé par la PMI, la CAF et la DDCS, avec du personnel qualifié, des locaux adaptés et un effectif limité à :

-1 animateur pour 14 enfants (maternelle)

-1 animateur pour 18 enfants (élémentaire)

Le tarif est calculé à l'heure par rapport au quotient familial, (cf. grille des tarifs)

L'accueil est ouvert à tous les enfants scolarisés à Bourg.

Les horaires sont pour :

La maternelle : 7h00 à 8h30 et 16h25 à 19h00

L'élémentaire : 7h00 à 8h20 et 16h30 à 19h00

Liste des pièces à fournir :

- Copie du jugement en cas de séparation.
- Attestation du quotient familial CAF ou MSA.
- Attestation d'assurances (extrascolaire).

Si vous connaissez dès maintenant vos besoins, merci de nous les indiquer :

	Matin	Soir
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

Directrice : Christelle CABAROUY

Tél : 06.78.24.29.89

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

